



Point 5.2 de l'ordre du jour : Rapport de suivi et d'évaluation des performances concernant le programme de travail et le budget pour 2008

Objet du document

1. Soumettre à la Conférence le rapport de suivi et d'évaluation des performances du Secrétariat pour 2008.

Contexte

2. Le règlement intérieur de la Conférence stipule que le Secrétariat doit fournir « un bilan de la mise en œuvre du programme de travail de l'Organisation... ». Si le rapport de suivi et d'évaluation des performances permet à la direction de s'acquitter de cette obligation, il lui donne également la possibilité de recenser les nouveaux défis et enjeux auxquels il pourrait être confronté et d'apporter des modifications dans les domaines où une amélioration pourrait s'avérer nécessaire en cours d'année.

3. Le rapport de 2008 fait le bilan des réalisations de chaque programme par rapport aux activités et indicateurs approuvés dans le programme de travail pour 2008, en utilisant les réalisations et indicateurs de performance définis dans les programmes stratégiques 2004-2013. Ce rapport est reproduit sous forme tabulaire à l'Annexe 1.

4. Le Secrétariat est convaincu de son utilité, pour lui-même mais aussi et surtout pour les Membres et les donateurs, afin de garantir la transparence et la responsabilité de son travail. Il avait exprimé, dans ses rapports antérieurs, le désir que cette évaluation interne soit accompagnée, grâce à l'appui des donateurs et à l'obtention des fonds nécessaires, d'évaluations indépendantes et régulières de différents aspects de son travail.

Recommandation

5. La Conférence est invitée à :
 - **examiner** le rapport et s'**exprimer** à son égard.